

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1639

2 juillet 2015

SOMMAIRE

BCC Eiffel S.à r.l.	78658	Luxmetalsistem S.A.	78664
Fattal Hotels (GP) S.à.r.l.	78661	Magger S.A.	78664
HV Portobello Sàrl	78626	Market Place S.à r.l.	78664
Le Feuillet S.à r.l.	78659	Market Place S.à r.l.	78665
Les Petits Tournesols Sàrl	78645	Market Place S.à r.l.	78665
Licensing Invest S.A.	78659	Matexi Luxembourg	78665
Lider S.à r.l.	78659	M'en Fous S.A. Immobilienverwaltungsgesell- schaft	78664
Lincoln Investments Luxembourg S.A.	78660	MSEOF Finance S.à r.l.	78669
Lisal S.A. SPF	78660	MSEOF Holding S.à r.l.	78669
Logix I S.à r.l.	78660	MU Limited S.à r.l.	78670
Logix IV S.à r.l.	78660	Multipatent I Holding Luxembourg S.A.	78670
Logix IX S.à r.l.	78661	Musys S.A.	78670
Logix VIII S.à r.l.	78662	Mylo Holding S.A.	78660
Logix V S.à r.l.	78661	Natixis Life	78672
Logix XIII S.à r.l.	78663	Obegi Chemicals Group S.A.	78645
Logix XII S.à r.l.	78663	Pelxy Management S.à r.l.	78663
Logix XI S.à r.l.	78662	Pleni DebtCo S.à r.l.	78672
Logix X S.à r.l.	78662	Polarium S.A.	78645
Londac No. 1 S.à r.l.	78646	Prince International S.à r.l.	78672
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	78646	Reiff et Fils Société Civile	78665
Lorentzen & Stemoco & Sobelnord	78663	Rushold S.A.	78662
Lucky-Invest Holding S.A.	78658	S & M SCI	78670
LuxHedge	78659	Zephyr International S.à r.l.	78664
LuxHedge IP S.à r.l.	78659	Zep International S.à r.l.	78670
Lux Investcom SA	78663		
Luxjet Consult S.à r.l.	78642		

HV Portobello Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-2310 Luxwembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 196.527.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Dover Street VIII L.P., a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 4993522 (the Shareholder 1),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. HarbourVest Global Annual Private Equity Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-73793 (the Shareholder 2),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. Meranti Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-72307 (the Shareholder 3),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4. HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P., a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 4737637 (the Shareholder 4),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

5. HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P., a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 4737664 (the Shareholder 5),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

6. HarbourVest Partners IX - Credit Opportunities Fund L.P., a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 4737629 (the Shareholder 6),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

7. HIPEP VII Secondary L.P., a Cayman Island exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-74337 (the Shareholder 7),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

8. Dover Street 2011 Overflow Fund L.P., a Delaware limited partnership, formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 5077390 (the Shareholder 8),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

9. Dover Street 2014 Overflow Fund L.P., a Cayman Island exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number IT-75359 (the Shareholder 9),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HV Portobello SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty one thousand five hundred euro (EUR 21,500.00), represented by:

- (a) 12,500 class A shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class A Shares);
- (b) 1,000 class B shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class B Shares);
- (c) 1,000 class C shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class C Shares);
- (d) 1,000 class D shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class D Shares);
- (e) 1,000 class E shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class E Shares);
- (f) 1,000 class F shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class F Shares);
- (g) 1,000 class G shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class G Shares);
- (h) 1,000 class H shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class H Shares);
- (i) 1,000 class I shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class I Shares); and
- (j) 1,000 class J shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the B-J Shares, each being a B-J Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of B-J Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.5. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art. 5.4), such class of Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. Subject to Article 6.7, the shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. Any B-J Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other B-J Shares held by that Holder. In addition, B-J Shares may only be transferred together with that shareholder's pro rata holding of Class A Shares. Any transfer of Shares other than in accordance with this clause

6.7 shall be void.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.10. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) Any manager shall have the power to execute and file a U.S. Internal Revenue Service Form 8832 to classify the Company as a partnership, disregarded entity, or corporation, as applicable.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four per cent (0.40%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then (viii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point five five per cent (0.55%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class J Shares; then

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount in relation to each class of redeemable shares	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Shareholder 1, represented as stated above, subscribes for nine thousand and eighty nine (9089) Class A Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class B Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class C Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class D Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class E Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class F Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class G Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class H Shares, seven hundred and twenty seven (727) Class I Shares and seven hundred and twenty seven (727) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand six hundred and thirty two euro (EUR 15,632.-).

Shareholder 2, represented as stated above, subscribes for three hundred and eighty six (386) Class A Shares, thirty one (31) Class B Shares, thirty one (31) Class C Shares, thirty one (31) Class D Shares, thirty one (31) Class E Shares, thirty one (31) Class F Shares, thirty one (31) Class G Shares, thirty one (31) Class H Shares, thirty one (31) Class I Shares and thirty one (31) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six hundred and sixty five euro (EUR 665.-).

Shareholder 3, represented as stated above, subscribes for sixty nine (69) Class A Shares, six (6) Class B Shares, six (6) Class C Shares, six (6) Class D Shares, six (6) Class E Shares, six (6) Class F Shares, six (6) Class G Shares, six (6) Class H Shares, six (6) Class I Shares and six (6) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one hundred and twenty three euro (EUR 123.-).

Shareholder 4, represented as stated above, subscribes for five hundred and seventy three (573) Class A Shares, forty six (46) Class B Shares, forty six (46) Class C Shares, forty six (46) Class D Shares, forty six (46) Class E Shares, forty six (46) Class F Shares, forty six (46) Class G Shares, forty six (46) Class H Shares, forty six (46) Class I Shares and forty six (46) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nine hundred and eighty seven euro (EUR 987.-).

Shareholder 5, represented as stated above, subscribes for four hundred and seventy (470) Class A Shares, thirty eight (38) Class B Shares, thirty eight (38) Class C Shares, thirty eight (38) Class D Shares, thirty eight (38) Class E Shares, thirty eight (38) Class F Shares, thirty eight (38) Class G Shares, thirty eight (38) Class H Shares, thirty eight (38) Class I Shares and thirty eight (38) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eight hundred and twelve euro (EUR 812.-).

Shareholder 6, represented as stated above, subscribes for one hundred and one (101) Class A Shares, eight (8) Class B Shares, eight (8) Class C Shares, eight (8) Class D Shares, eight (8) Class E Shares, eight (8) Class F Shares, eight (8) Class G Shares, eight (8) Class H Shares, eight (8) Class I Shares and eight (8) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one hundred and seventy three euro (EUR 173.-).

Shareholder 7, represented as stated above, subscribes for eight hundred and fifteen Class A Shares (815), sixty five (65) Class B Shares, sixty five (65) Class C Shares, sixty five (65) Class D Shares, sixty five (65) Class E Shares, sixty five (65) Class F Shares, sixty five (65) Class G Shares, sixty five (65) Class H Shares, sixty five (65) Class I Shares and sixty five (65) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Shareholder 8, represented as stated above, subscribes for eight hundred and thirty one (831) Class A Shares, sixty six (66) Class B Shares, sixty six (66) Class C Shares, sixty six (66) Class D Shares, sixty six (66) Class E Shares, sixty six (66) Class F Shares, sixty six (66) Class G Shares, sixty six (66) Class H Shares, sixty six (66) Class I Shares and sixty six (66) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one thousand four hundred and twenty five euro (EUR 1,425.-).

Shareholder 9, represented as stated above, subscribes for one hundred and sixty six (166) Class A Shares, thirteen (13) Class B Shares, thirteen (13) Class C Shares, thirteen (13) Class D Shares, thirteen (13) Class E Shares, thirteen (13) Class F Shares, thirteen (13) Class G Shares, thirteen (13) Class H Shares, thirteen (13) Class I Shares and thirteen (13) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred and eighty three euro (EUR 283.-).

The amount of twenty one thousand five hundred euro (EUR 21,500.00) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mary Traer, born on 6 August 1967 in Michigan (USA), with professional address at Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America; and

- Jeffrey R Keay, born on 1 October 1974 in Massachusetts (USA), with professional address at Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America.

2. The following are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Marc Chong Kan, born on 24 August 1964 in Paris 15 (France), with professional address at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Fabrice Hablot, born on 23 March 1978 in Brest (France), with professional address at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Dover Street VIII L.P., une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 4993522 (l'Associé 1),

représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se trouve à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. HarbourVest Global Annual Private Equity Fund L.P., une société en commandite des Îles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-73793 (l'Associé 2),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. Meranti Fund L.P., une société en commandite des Îles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-72307 (l'Associé 3),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. HarbourVest Partners IX - Buyout Fund L.P., une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 4737637 (l'Associé 4),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. HarbourVest Partners IX - Venture Fund L.P., une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 4737664 (l'Associé 5),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

6. HarbourVest Partners IX - Credit Opportunities Fund L.P., une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 4737629 (l'Associé 6),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

7. HIPEP VII Secondary L.P., une société en commandite des Îles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-74337 (l'Associé 7),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

8. Dover Street 2011 Overflow Fund L.P. une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 5077390 (l'Associé 8),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

9. Dover Street 2014 Overflow Fund L.P., une société en commandite des Îles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Îles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro IT-75359 (l'Associé 9),

représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HV Portobello SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-

Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 21.500,00), représenté par:

(a) 12.500 parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) 1.000 parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(c) 1.000 parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(d) 1.000 parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(e) 1.000 parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(f) 1.000 parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(g) 1.000 parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(h) 1.000 parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(i) 1.000 parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) 1.000 parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune étant une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales B-J, chacune étant une Part Sociale B-J.

5.2. Une Unité de Parts se compose d'une (1) Part de chaque classe de Parts Sociales B-J détenues par le même détenteur (une Unité de Parts).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs, proportionnellement à leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.7. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.8. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.

6.2. La prime d'émission contribué par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Sous réserve de l'Article 6.7, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Les Parts Sociales B-J ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unité de Parts, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Parts Sociales B-J détenues par ce détenteur. De plus, les Parts Sociales B-J ne peuvent être transférées qu'au prorata des Parts Sociales de Classe A détenues par cet associé. Tout transfert de Parts Sociales réalisé non conformément à la présente clause 6.7 sera considéré comme nul.

6.8. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Part Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.10. En plus des dispositions du présent article 6, toute cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des pactes d'associés (s'il en existe) qui aurait été conclu entre les associés dans le temps.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils composent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Tout gérant à pouvoir de compléter et d'enregistrer le formulaire «U.S. Internal Revenue Service Form 8832» afin de considérer la Société en tant que partenariat, société transparente ou corporation (partnership, disregarded entity, or corporation), selon le cas.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à son détenteur à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets au renouvellement de leur mandat par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfiques et affectations de la distribution de Parts Sociales.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisant sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et

(v) compte tenu des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les distributions de dividendes et prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après ce délai par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distribution sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis (viii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe J; puis

(xi) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'est en existence, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A ne soient en existence).

16.2. Tout montant de distribution sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que selon les règles de distribution définies à l'Article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Général.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où</p> <p>AA = Montant Disponible</p> <p>NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)</p> <p>P = réserves librement distribuables</p> <p>CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler</p> <p>L = pertes (y compris les pertes reportées)</p> <p>LR = toutes sommes à placer en réserves en vertu de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille quatre-vingt-neuf (9089) Parts Sociales de Classe A, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe B, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe C, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe D, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe E, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe F, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe G, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe H, à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe I et à sept cent vingt-sept (727) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de quinze mille six cent trente-deux euros (EUR 15.632,-).

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-six (386) Parts Sociales de Classe A, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe B, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe C, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe D, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe E, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe F, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe G, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe H, à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe I et à trente-et-une (31) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de six cent soixante-cinq euros (EUR 665,-).

L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-neuf (69) Parts Sociales de Classe A, à six (6) Parts Sociales de Classe B, à six (6) Parts Sociales de Classe C, à six (6) Parts Sociales de Classe D, à six (6) Parts Sociales de Classe E, à six (6) Parts Sociales de Classe F, à six (6) Parts Sociales de Classe G, à six (6) Parts Sociales de Classe H, à six (6) Parts Sociales de Classe I et à six (6) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cent vingt-trois euros (EUR 123,-).

L'Associé 4, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent soixante-treize (573) Parts Sociales de Classe A, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe B, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe C, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe D, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe E, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe F, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe G, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe H, à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe I et à quarante-six (46) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 987,-).

L'Associé 5, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent soixante-dix (470) Parts Sociales de Classe A, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe B, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe C, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe D, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe E, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe F, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe G, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe H, à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe I et à trente-huit (38) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de huit cent douze euros (EUR 812,-).

L'Associé 6, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent une (101) Parts Sociales de Classe A, à huit (8) Parts Sociales de Classe B, à huit (8) Parts Sociales de Classe C, à huit (8) Parts Sociales de Classe D, à huit (8) Parts Sociales de Classe E, à huit (8) Parts Sociales de Classe F, à huit (8) Parts Sociales de Classe G, à huit (8) Parts Sociales de Classe H, à huit (8) Parts Sociales de Classe I et à huit (8) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cent soixante-treize euros (EUR 173,-).

L'Associé 7, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent quinze (815) Parts Sociales de Classe A, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe B, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe C, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe D, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe E, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe F, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe G, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe H, à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe I et à soixante-cinq (65) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

L'Associé 8, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent trente-et-une (831) Parts Sociales de Classe A, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe B, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe C, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe D, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe E, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe F, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe G, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe H, à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe I et à soixante-six (66) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.425,-).

L'Associé 9, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-six (166) Parts Sociales de Classe A, à treize (13) Parts Sociales de Classe B, à treize (13) Parts Sociales de Classe C, à treize (13) Parts Sociales de Classe D, à treize (13) Parts Sociales de Classe E, à treize (13) Parts Sociales de Classe F, à treize (13) Parts Sociales de Classe G, à treize (13) Parts Sociales de Classe H, à treize (13) Parts Sociales de Classe I et à treize (13) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de deux cent quatre-vingt-trois (EUR 183,-).

Le montant de vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 21.500,00) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mary Traer, née le 6 août 1967 dans le Michigan (USA), avec adresse professionnelle à Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique;
 - Jeff Jeay, né le 1^{er} octobre 1974 dans le Massachusetts (USA), , avec adresse professionnelle à Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Fabrice Hablot, né le 23 mars 1978 à Brest (France), avec adresse professionnelle au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. Relation: GAC/2015/3804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 mai 2015.

Référence de publication: 2015068194/929.

(150077872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Luxjet Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 196.550.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le trente avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Sébastien DELMEE, indépendant, né à Louvain (Belgique), le 09 avril 1971, et demeurant à B- 5030 Gembloux (Belgique), Rue Haute, 10A,
- 2) Monsieur Olivier DELMEE, salarié, né à Louvain (Belgique), le 31 janvier 1962, et demeurant à B- 6686 Bertogne (Belgique), Givry, 1149, ici valablement représenté par Monsieur Sébastien Delmée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Doncols le 28 avril 2015 signée «NE VARIETUR» annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUXJET CONSULT S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la prestation de services administratifs, le conseil, la consultance en matière de communication, de vente et de marketing et tous travaux annexes et accessoires.

Elle peut aussi s'engager dans des activités de publication, rendre toutes sortes de services et en particulier, n'importe quels services de conseil, d'organisation et assistance désignés pour les sociétés commerciales et industrielles.

La société a pour objet l'organisation de séminaires d'entreprises, de formations, le négoce, la publicité et l'industrie de la communication liés au domaine de l'aviation ou tout autre domaine.

La société a également pour objet la prise de vues photographiques et cinématographiques aériennes, l'édition, la publication, la distribution et la diffusion d'ouvrages littéraires liées à l'objet social, d'ouvrages photographiques et audiovisuels sur tous types de reproduction, connus ou encore inconnus à ce jour, ainsi que la gestion des droits d'auteur en relation.

La société a pour objet la consultance aérienne internationale.

Elle a également pour objet toutes les formes de travail aérien, y compris les baptêmes de l'air, le transport de personnes, l'écolage, le remorquage de matériel publicitaire, l'hélicoptère sans limitation d'autres exploitations pouvant être imaginées actuellement et dans l'avenir.

La société a pour objet la promotion et la formation du pilotage d'ULM ou avions de toutes classes confondues.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs ULM et / ou avions ou leur utilisation pour loisirs.

La société a enfin pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

En général, la société peut s'intéresser par toutes voies, s'immiscer dans l'administration de toute affaire, entreprise ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien et elle peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,00.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Olivier DELMEE, prénommé, soixante-dix-sept parts sociales	77
- Monsieur Sébastien DELMEE, prénommé, vingt-trois parts sociales	23
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 970 EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, 36, Bohey
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Sébastien DELMEE, prénommé.
La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Delmee S., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2015, Relation: DAC/2015/7202, Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068288/136.

(150078445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Extrait de l'assemblée générale du 09/04/2015

Première résolution:

L'assemblée générale décide le transfert du siège social, au sein de la ville de Luxembourg, à l'adresse suivante: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVÉE

26, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015068365/15.

(150077679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Les Petits Tournesols Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3636 Kayl, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.121.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068251/9.

(150077822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Polarium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.756.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung, gehalten am 30. April 2015

1. Der Rücktritt mit sofortiger Wirkung von Frau Nadine PROVOST als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsrates wird Herr Christian STEINMETZ, geboren am 2. März 1984 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54456 Tawern, Am Markt, 2, gewählt.

Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat.

Grevenmacher, den 30.04.2015.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschriften

Référence de publication: 2015068411/15.

(150078080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Londac No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.146.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068252/10.

(150077692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.367.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings II),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,325,727.20 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 April 2015.

7. Lone Star Global Holdings IV Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 49124 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH IV),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 24 April 2015;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 March 2015, not yet published in the *Mémorial* (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 24 March 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 24 March 2015;

2. Registration of the share capital increase of 24 March 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 24 March 2015;

3. Registration of the share capital increase of 2 April 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 2 April 2015;

4. Registration of the share capital increase of 7 April 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 7 April 2015;

5. Registration of the share capital increase of 17 April 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 17 April 2015;

6. Registration of the share capital increase of 17 April 2015 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 17 April 2015;

7. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 41,849,750.- (forty-one million eight hundred forty-nine thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 482,125.- (four hundred eighty-two thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 41,367,625.- (forty-one million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of (i) 3,117 (three thousand one hundred seventeen) class B-7 shares, (ii) 548 (five hundred forty-eight) class C-9 shares, and (iii) 192 (one hundred ninety-two) class A-9 shares, having, each, a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and

8. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 24 March 2015 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class I-9", in relation to the "Lusort" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,444,750.- (one million four hundred forty-four thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 37,279,500.- (thirty-seven million two hundred seventy-nine thousand five hundred euro) represented by 298,236 (two hundred ninety-eight thousand two hundred thirty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 64 (sixty-four) classes, to an amount of EUR 38,724,250.- (thirty-eight million seven hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 309,794 (three hundred nine thousand seven hundred ninety-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(c) to issue 11,558 (eleven thousand five hundred fifty-eight) new class I-9 shares (the New I-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New I-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New I-9 Shares has been made for value on 24 March 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 38,724,250.- (thirty-eight million seven hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) as of 24 March 2015.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 24 March 2015 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,874,000.- (one million eight hundred seventy-four thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 38,724,250.- (thirty-eight million seven hundred twenty-four thousand two hundred fifty euro) represented by 309,794 (three hundred nine thousand seven hundred ninety-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 40,598,250.- (forty million five hundred ninety-eight thousand two hundred fifty euro) represented by 324,786 (three hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(b) to issue 14,992 (fourteen thousand nine hundred ninety-two) new class A-9 shares (the New A-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New A-9 Shares has been made for value on 24 March 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 40,598,250.- (forty million five hundred ninety-eight thousand two hundred fifty euro) as of 24 March 2015.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 2 April 2015 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 40,598,250.- (forty million five hundred ninety-eight thousand two hundred fifty euro) represented by 324,786 (three hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 40,623,250.- (forty million six hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 324,986 (three hundred twenty-four thousand nine hundred eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(b) to issue 200 (two hundred) class A-10 shares (the New A-10 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH IV, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-10 Shares by LSGH IV, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New A-10 Shares has been made for value on 2 April 2015 by LSGH IV, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 40,623,250.- (forty million six hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) as of 2 April 2015.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 7 April 2015 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 174,375.- (one hundred seventy-four thousand three hundred seventy-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 40,623,250.- (forty million six hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 324,986 (three hundred twenty-four thousand nine hundred eighty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 40,797,625.- (forty million seven hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 326,381 (three hundred twenty-six thousand three hundred eighty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(b) to issue 1,395 (one thousand three hundred ninety-five) new class D-9 shares (the New D-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New D-9 Shares has been made for value on 7 April 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 40,797,625.- (forty million seven hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-five euro) as of 7 April 2015.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 17 April 2015 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 607,625.- (six hundred seven thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its current amount of EUR 40,797,625.- (forty million seven hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 326,381 (three hundred twenty-six thousand three hundred eighty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 41,405,250.- (forty-one million four hundred five thousand two hundred fifty euro) represented by 331,242 (three hundred thirty-one thousand two hundred forty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes; and

(b) to issue 4,861 (four thousand eight hundred sixty-one) new class F-9 shares (the New F-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

(c) to allocate EUR 15.- (fifteen euro) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Lendings III of EUR 607,640.- (six hundred seven thousand six hundred forty euro).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New F-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New F-9 Shares has been made for value on 17 April 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 41,405,250.- (forty-one million four hundred five thousand two hundred fifty euro) as of 17 April 2015.

Sixth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 17 April 2015 (the Resolutions VI), the Company's board of managers has decided:

(a) to create a new class of shares, the "class K-9", in relation to the "Faroe" investment;

(b) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 444,500.- (four hundred forty-four thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 41,405,250.- (forty-one million four hundred five thousand two hundred fifty euro) represented by 331,242 (three hundred thirty-one thousand two hundred forty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 65 (sixty-five) classes, to an amount of EUR 41,849,750.- (forty-one million eight hundred forty-nine thousand seven hundred fifty euro) represented by 334,798 (three hundred thirty-four thousand seven hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes; and

(c) to issue 3,556 (three thousand five hundred fifty-six) new class K-9 shares (the New K-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

(d) to allocate EUR 69.03 (sixty-nine euro and three cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSG Lendings III of EUR 444,569.03 (four hundred forty-four thousand five hundred sixty-nine euro and three cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New K-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions VI.

The payment of the New K-9 Shares has been made for value on 17 April 2015 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 41,849,750.- (forty-one million eight hundred forty-nine thousand seven hundred fifty euro) as of 17 April 2015.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 482,125.- (four hundred eighty-two thousand one hundred twenty-five euro) to bring it from its current amount of EUR 41,849,750.- (forty-one million eight hundred forty-nine thousand seven hundred fifty euro) represented by 334,798 (three hundred thirty-four thousand seven hundred ninety-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, to an amount of EUR 41,367,625.- (forty-one million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 330,941 (three hundred thirty thousand nine hundred forty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 66 (sixty-six) classes, by way of:

- (i) the cancellation of 3,117 (three thousand one hundred seventeen) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), being held by LSG Lendings II, previously mentioned, the reduction of the share premium account of the Company by an amount of EUR 90.68 (ninety euro and sixty-eight cents), and reimbursement to LSG Lendings II of an amount of EUR 389,715.68 (three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifteen euro and sixty-eight cents);

- (ii) the cancellation of 548 (five hundred forty-eight) class C-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), being held by LSG Lendings III, previously mentioned and reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 68,500.- (sixty-eight thousand five hundred euro); and

- (iii) the cancellation of 192 (one hundred ninety-two) class A-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), being held by LSG Lendings III, previously mentioned and reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 24,000.- (twenty-four thousand euro).

Eighth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 41,367,625.- (forty-one million three hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 330,941 (three hundred thirty thousand nine hundred forty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;

2. 545 class J-1 shares;
3. 9,985 class A-2 shares;
4. 413 class B-2 shares;
5. 7,476 class C-2 shares;
6. 5,109 class E-2 shares;
7. 10 class H-2 shares;
8. 2,195 class K-2 shares;
9. 2,634 class L-2 shares;
10. 509 class AA-2 shares;
11. 1 class BB-2 share;
12. 112 class GG-2 shares;
13. 1,191 class HH-2 shares;
14. 9,758 class D-3 shares;
15. 720 class I-3 shares;
16. 3,228 class K-3 shares;
17. 216 class N-3 shares;
18. 2,731 class O-3 shares;
19. 17,532 class Q-3 shares;
20. 2,238 class U-3 shares;
21. 502 class W-3 shares;
22. 543 class X-3 shares;
23. 440 class Y-3 shares;
24. 416 class AA-3 shares;
25. 32 class BB-3 shares;
26. 221 class DD-3 shares;
27. 50 class EE-3 shares;
28. 13 class FF-3 shares;
29. 378 class II-3 shares;
30. 161 class KK-3 shares;
31. 2,244 class A-4 shares;
32. 39,737 class B-4 shares;
33. 47 class C-4 shares;
34. 4,365 class D-4 shares;
35. 2,777 class E-4 shares;
36. 4,142 class F-4 shares;
37. 4,377 class A-5 shares;
38. 3,545 class C-5 shares;
39. 2,129 class E-5 shares;
40. 2 class F-5 shares;
41. 602 class B-6 shares;
42. 3,519 class C-6 shares;
43. 8 class E-6 shares
44. 8 class F-6 shares
45. 8 class G-6 shares
46. 8 class H-6 shares
47. 16 class I-6 shares
48. 649 class A-7 shares;
49. 1,580 class B-7 shares;
50. 3,417 class C-7 shares
51. 8,200 class A-8 shares;
52. 4,184 class B-8 shares;
53. 4,217 class C-8 shares;
54. 6,478 class D-8 shares;

55. 393 class F-8 shares;
56. 32,298 class A-9 shares;
57. 37,176 class B-9 shares;
58. 37,448 class C-9 shares;
59. 20,230 class D-9 shares;
60. 1,102 class E-9 shares;
61. 6,662 class F-9 shares;
62. 5,814 class G-9 shares;
63. 8,176 class H-9 shares;
64. 11,558 class I-9 shares;
65. 3,556 class K-9 shares; and
66. 300 class A-10 shares.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings II),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.325.727,20 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540,

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 avril 2015.

7. Lone Star Global Holdings IV Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 49124 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH IV),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 24 avril 2015;

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mars 2015, non encore publié au Mémorial (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 24 mars 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2015;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 24 mars 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2015;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 2 avril 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 2 avril 2015;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 7 avril 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 avril 2015;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 17 avril 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 avril 2015;

6. Constatation de l'augmentation de capital du 17 avril 2015 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 avril 2015;

7. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 41.849.750,- (quarante-et-un millions huit cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 482.125,-(quatre cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) pour le porter à un montant de EUR 41.367.625,- (quarante-et-un millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros) par le biais de l'annulation de (i) 3.117 (trois mille cent dix-sept) parts sociales de classe B-7, (ii) 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales de classe C-9, et (iii) 192 (cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A-9, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros); et

8. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2015 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe I-9» en relation avec l'investissement «Lusort»;

b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.444.750,- (un million quatre cent quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 37.279.500,- (trente-sept millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cents euros), représenté par 298.236 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 64 (soixante-quatre) classes, à un montant de EUR 38.724.250,- (trente-huit millions sept cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 309.794 (trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes; et

c) d'émettre 11.558 (onze mille cinq cent cinquante-huit) nouvelles parts sociales de classe I-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe I-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III, prénommé.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe I-9, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe I-9 a été effectué le 24 mars 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 38.724.250,- (trente-huit millions sept cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros) à compter du 24 mars 2015.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mars 2015 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.874.000,- (un million huit cent soixante-quatorze mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 38.724.250,- (trente-huit millions sept cent vingt-quatre mille deux cent cinquante euros), représenté par 309.794 (trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 40.598.250,- (quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 324.786 (trois cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes;

b) d'émettre 14.992 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales de classe A-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 a été effectué le 24 mars 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 40.598.250,- (quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros) à compter du 24 mars 2015.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 2 avril 2015 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 40.598.250,- (quarante millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 324.786 (trois cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 40.623.250,- (quarante millions six cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 324.986 (trois cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes;

b) d'émettre 200 (deux cents) nouvelles parts sociales de classe A-10 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-10), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH IV.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH IV des Nouvelles Parts Sociales de classe A-10, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-10 a été effectué le 2 avril 2015 par LSGH IV, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 40.623.250,- (quarante millions six cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) à compter du 2 avril 2015.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 avril 2015 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 174.375,- (cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 40.623.250,- (quarante millions six cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 324.986 (trois cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 40.797.625,- (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 326.381 (trois cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes;

b) d'émettre 1.395 (mille trois cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts sociales de classe D-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9, suivant les Résolutions IV.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9 a été effectué le 7 avril 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 40.797.625,- (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 7 avril 2015.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 avril 2015 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 607.625,- (six cent sept mille six cent vingt-cinq euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 40.797.625,- (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 326.381 (trois cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 41.405.250,- (quarante-et-un millions quatre cent cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 331.242 (trois cent trente-et-un mille deux cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes;

b) d'émettre 4.861 (quatre mille huit cent soixante-et-une) nouvelles parts sociales de classe F-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe F-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.;

c) d'allouer EUR 15,- (quinze euros) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSG Lendings III de EUR 607.640,- (six cent sept mille six cent quarante euros).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe F-9 a été effectué le 17 avril 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 41.405.250,- (quarante-et-un millions quatre cent cinq mille deux cent cinquante euros) à compter du 17 avril 2015.

Sixième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 17 avril 2015 (les Résolutions VI), le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a) de créer une nouvelle classe de parts sociales intitulée la «classe K-9» en relation avec l'investissement «Faroe»;
- b) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 444.500,- (quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 41.405.250,- (quarante-et-un millions quatre cent cinq mille deux cent cinquante euros), représenté par 331.242 (trois cent trente-et-un mille deux cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 65 (soixante-cinq) classes, à un montant de EUR 41.849.750,- (quarante-et-un millions huit cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros), représenté par 334.798 (trois cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes;
- c) d'émettre 3.556 (trois mille cinq cent cinquante-six) nouvelles parts sociales de classe K-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe K-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III;
- d) d'allouer EUR 69,03,- (soixante-neuf euros et trois centimes) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSG Lendings III de EUR 444.500,- (quatre cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-neuf euros et trois centimes).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe K-9, suivant les Résolutions VI.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe K-9 a été effectué le 17 avril 2015 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 41.849.750,- (quarante-et-un millions huit cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros) à compter du 17 avril 2015.

Septième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 482.125,- (quatre cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 41.849.750,- (quarante-et-un millions huit cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros), représenté par 334.798 (trois cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, à un montant de EUR 41.367.625,- (quarante-et-un millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 330.941 (trois cent trente mille neuf cent quarante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 66 (soixante-six) classes, par le biais de:

- (i) l'annulation de 3.117 (trois mille cent dix-sept) parts sociales de classe B-7, chacune étant détenue par LSG Lendings II, la réduction du compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de EUR 90,68 (quatre-vingt-dix euros et soixante-huit centimes), et le remboursement à LSG Lendings II d'un montant de EUR 389.715,68 (trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quinze euros et soixante-huit centimes);
- (ii) l'annulation de 548 (cinq cent quarante-huit) parts sociales de classe C-9, chacune étant détenue par LSG Lendings III et le remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 68.500,- (soixante-huit mille cinq cents euros); et
- (iii) l'annulation de 192 (cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A-9, chacune étant détenue par LSG Lendings III et le remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

Septième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 41.367.625,- (quarante-et-un millions trois cent soixante-sept mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 330.941 (trois cent trente mille neuf cent quarante-et-une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 9.985 parts sociales de classe A-2;
4. 413 parts sociales de classe B-2;
5. 7.476 parts sociales de classe C-2;
6. 5.109 parts sociales de classe E-2;
7. 10 parts sociales de classe H-2;
8. 2.195 parts sociales de classe K-2;

9. 2.634 parts sociales de classe L-2;
10. 509 parts sociales de classe AA-2;
11. 1 parts sociale de classe BB-2;
12. 112 parts sociales de classe GG-2;
13. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
14. 9.758 parts sociales de classe D-3;
15. 720 parts sociales de classe I-3;
16. 3.228 parts sociales de classe K-3;
17. 216 parts sociales de classe N-3;
18. 2.731 parts sociales de classe O-3;
19. 17.532 parts sociales de classe Q-3;
20. 2.238 parts sociales de classe U-3;
21. 502 parts sociales de classe W-3;
22. 543 parts sociales de classe X-3;
23. 440 parts sociales de classe Y-3;
24. 416 parts sociales de classe AA-3;
25. 32 parts sociales de classe BB-3;
26. 221 parts sociales de classe DD-3;
27. 50 parts sociales de classe EE-3;
28. 13 parts sociales de classe FF-3;
29. 378 parts sociales de classe II-3;
30. 161 parts sociales de classe KK-3;
31. 2.244 parts sociales de classe A-4;
32. 39.737 parts sociales de classe B-4;
33. 47 parts sociales de classe C-4;
34. 4.365 parts sociales de classe D-4;
35. 2.777 parts sociales de classe E-4;
36. 4.142 parts sociales de classe F-4;
37. 4.377 parts sociales de classe A-5;
38. 3.545 parts sociales de classe C-5;
39. 2.129 parts sociales de classe E-5;
40. 2 parts sociales de classe F-5;
41. 602 parts sociales de classe B-6;
42. 3.519 parts sociales de classe C-6;
43. 8 parts sociales de classe E-6;
44. 8 parts sociales de classe F-6
45. 8 parts sociales de classe G-6
46. 8 parts sociales de classe H-6
47. 16 parts sociales de classe I-6
48. 649 parts sociales de classe A-7;
49. 1.580 parts sociales de classe B-7;
50. 3.417 parts sociales de classe C-7;
51. 8.200 parts sociales de classe A-8;
52. 4.184 parts sociales de classe B-8;
53. 4.217 parts sociales de classe C-8;
54. 6.478 parts sociales de classe D-8;
55. 393 parts sociales de classe F-8;
56. 32.298 parts sociales de classe A-9;
57. 37.176 parts sociales de classe B-9;
58. 37.448 parts sociales de classe C-9;
59. 20.230 parts sociales de classe D-9;
60. 1.102 parts sociales de classe E-9;
61. 6.662 parts sociales de classe F-9;

- 62. 5.814 parts sociales de classe G-9;
- 63. 8.176 parts sociales de classe H-9;
- 64. 11.558 parts sociales de classe I-9;
- 65. 3.556 parts sociales de classe K-9; et
- 66. 300 parts sociales de classe A-10.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/9307. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068255/671.

(150077446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

BCC Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.197.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2015:

- M. Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de classe B de la société avec effet au 4 mai 2015.

- Nomination de M. Sean Murray, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 21 décembre 1976, Tipperary, Irlande en qualité de gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M Jean-Francois Bossy, gérant de classe A
- M Solveig Diana Hoffmann, gérant de classe A
- M Michael Fronte, gérant de classe A
- M Fabrice De Clermont-Tonnerre, gérant de classe B
- M Julian Newiss, gérant de classe B
- M Sean Murray, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015069189/21.

(150078771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Lucky-Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9840 Siebenaler, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 93.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Siebenaler, le 6 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015068257/10.

(150078088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

LuxHedge, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 171.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LuxHedge S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015068260/11.

(150077958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

LuxHedge IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 171.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LuxHedge IP S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015068261/11.

(150077967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Le Feuillet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, Centre Commercial Match.
R.C.S. Luxembourg B 152.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068265/10.

(150077851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.636.

L'adresse privée du gérant Monsieur Nikolaus ZENS est dorénavant la suivante:

Plittersdorfer Str. 89

D - 53173 Bonn - Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015068269/12.

(150077917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068268/10.

(150078042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lincoln Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 55, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 175.301.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma démission immédiate du Conseil d'Administration de Lincoln Investments Luxembourg SA (RCS Luxembourg B 175301).

Je vous demande de bien vouloir faire procéder sans délais aux publications d'usage au Registre de Commerce et Sociétés.
Paris, le 13 mars 2015. Laurent Fontaine.

Référence de publication: 2015068270/11.

(150078169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lisal S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 136.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068272/10.

(150078040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Logix I S.à r.l.**Mandataire*

Référence de publication: 2015068274/11.

(150077865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Mylo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 160.565.

La société MYLO HOLDING SA (RCS B 160.565) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 30 avril 2015.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur unique

Référence de publication: 2015068340/12.

(150077735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Logix IV S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015068275/11.

(150077866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Logix IX S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015068276/11.

(150077892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Logix V S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015068277/11.

(150077876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Fattal Hotels (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.571.

I. Par résolutions prises en date du 19 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.
2. Nomination de Daniel Roger, avec adresse professionnelle au 26 Kollwitzstr. 10405 Berlin, Allemagne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Acceptation de la démission de Fabrice Collin, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat;

II. Le siège social de l'associé FATTAL HOTELS HOLDCO 1 SCS, a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015069312/21.

(150079025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logix VIII S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015068278/11.

(150077882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logix X S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015068279/11.

(150077895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logix XI S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015068280/11.

(150077897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Rushold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Nicolas ZIMMERMANN, demeurant professionnellement au 7, place de l'Université, CH - 1205 Genève, Suisse.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- MAZARS LUXEMBOURG, société anonyme, 10 A, rue Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2015.

Référence de publication: 2015069614/21.

(150078553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2015.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logix XII S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015068281/11.

(150077898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logix XIII S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015068282/11.

(150077900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 86.271.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068283/9.

(150077744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068285/9.

(150078039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Pelxy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.169.

Décision du conseil de gérance du 21 avril 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 21 avril 2015 que:

1. Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 8A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 27 avril 2015.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015068383/14.

(150078135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Luxmetalsistem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 33.171.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015068289/10.

(150078313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

M'en Fous S.A. Immobilienverwaltungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.243.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068291/9.

(150078276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Magger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2015068292/10.

(150078311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Market Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068294/9.

(150078579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Zephyr International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 Mars 2015

1. Madame Karine ANSMANT a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 13 mars 2015.
2. Madame Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante avec effet au 13 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06.05.2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Zephyr International S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015068609/16.

(150077588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Market Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068295/9.

(150078602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Market Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068296/9.

(150078607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Matexi Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068297/10.

(150078272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Reiff et Fils Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-6315 Beaufort, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg E 5.635.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Emile REIFF, Landwirt, geboren in Troisvierges, am 14. Juli 1960, und seine Ehegattin Frau Nicole Marie-Thérèse WEBER, Landwirtin, geboren in Diekirch, am 06. April 1961, wohnhaft beisammen in L-6315 Beaufort, rue des Prés,

erklärend verheiratet zu sein unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, gemäss Ehevertrag aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Clervaux, am 06. April 1987, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 16. April 1987, Band 677, Nummer 107.

2.- Herr Robert REIFF, Landwirt, ledig, geboren in Luxemburg, am 31. März 1988, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés.

3.- Herr Michel REIFF, Agraringenieur, ledig, geboren in Luxemburg, am 4. Februar 1990, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten eine zwischen ihnen zu gründende zivilrechtliche Gesellschaft zu beurkunden wie folgt:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Es besteht eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft hat zum Zweck das gemeinsame Betreiben eines landwirtschaftlichen Betriebes gelegen in Beaufort.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich erscheinen, insbesondere zum An- und Verkauf, zur Verpachtung und zum Tausch von Mobilien und Immobilien.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen REIFF et Fils société civile.

Ihr Sitz befindet sich in L- 6315 Beaufort, rue des Prés, und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf zehn (10) Jahre vereinbart. Falls die Gesellschaft nicht vorzeitig aufgelöst wurde, verlängert sich die Gesellschaftsdauer auf unbefristete Zeit.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von NEUN HUNDERT NEUNZIG TAUSEND EURO (EUR 990.000.-) ist eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile zu je NEUN HUNDERT NEUNZIG EURO (EUR 990.-).

Die Anteile werden wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

1.- Herr Emile REIFF, Landwirt, und dessen Ehegattin Frau Nicole WEBER, Landwirtin, wohnhaft beisammen in L-6315 Beaufort, rue des Prés, vier hundert neunzig Anteile	490
mittels Einbringung des Maschinen- und Viehbestandes sowie dieser in der Anlage beschrieben ist, abgeschätzt auf den Betrag von VIER HUNDERT FÜNFUNDACHTZIG TAUSEND EIN HUNDERT EURO (EUR 485.100.-)	
2.- Herr Robert REIFF, Landwirt, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés, zwei hundert fünf und fünfzig Anteile	255
mittels Einbringung des Maschinen- und Viehbestandes sowie dieser in der Anlage beschrieben ist, abgeschätzt auf den Betrag von ZWEI HUNDERT ZWEIUND FÜNFZIG TAUSEND VIER HUNDERT FÜNFZIG EURO (EUR 252.450.-)	
3.- Herr Michel REIFF, Agraringenieur, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés, zwei hundert fünf und fünfzig Anteile	255
mittels Einbringung des Maschinen- und Viehbestandes sowie dieser in der Anlage beschrieben ist, abgeschätzt auf den Betrag von ZWEI HUNDERT ZWEIUND FÜNFZIG TAUSEND VIER HUNDERT FÜNFZIG EURO (EUR 252.450.-).	
Total: ein tausend Anteile	1.000

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

V. Übereignung von Anteilen

Art. 5. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer authentischen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschaftern, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seines/seiner Partner(s), an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem/den Partner(n) durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übernahme enthalten. Der/die Partner hat/haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile.

Binnen einem Monat muss/müssen der/die Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er/sie den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt/annehmen oder ob er/sie von seinem/ihrer Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht/machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert so muss entweder ein anderer Übernehmer gesucht werden oder die Gesellschaft wird aufgelöst gemäss Art. 23 und 24 der Statuten.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod Eines Gesellschafters

Art. 6. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall können die übrigen Gesellschafter während einer Dauer von zwei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen.

Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während dieser zwei Jahre eine Entschädigung zu, begreifend eine Verzinsung zum gesetzlichen Zinssatz der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche und die Prämienrechte.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.

Art. 8. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 9. Jährlich werden wenigstens ein Zwanzigstel vom erwirtschafteten Gewinn der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 10. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitäten dieser Gewinnaufteilung werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten und in ein Spezialregister eingetragen.

Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 11. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen und familienfremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluss.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die gesamte landwirtschaftliche Nutzfläche, die Gebäude und alle Produktionsrechte (Jetons) an die Gesellschaft zu verpachten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus drei (3) Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1.- Herr Emile REIFF, Landwirt, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés,
- 2.- Herr Michel REIFF, Agraringenieur, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés, und
- 3.- Herr Robert REIFF, Landwirt, wohnhaft in L-6315 Beaufort, rue des Prés.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünfzehn tausend Euro (15.000,-).

Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften von mindestens zwei Verwaltern erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend.

Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in ein Spezialregister eingetragen.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 25. Für die Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Satzung, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des zuständigen Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Alle Umänderungen der vorliegenden Statuten, sowie alle sonstigen Änderungen welche die Situation der Gesellschaft betreffen, müssen der Verwaltung der Technischen Dienste der Landwirtschaft (ASTA) und dem Service d'Economie Rurale unverzüglich mitgeteilt werden.

Art. 29. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend sechs hundert Euro (EUR 1.600.-).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. REIFF, N. M.-T. WEBER, R. REIFF, M. REIFF, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 avril 2015. Relation: GAC/2015/3644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Mai 2015.

Référence de publication: 2015068435/188.

(150077712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.707.100,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 mai 2015

L'associé unique de MSEOF Finance S.à r.l. (la "Société") a décidé de reconnaître la démission de M. Ian McMahon comme gérant de la Société avec effet au 22 avril 2015; de nommer M. Mattia Danese, né le 20 octobre 1975 à Bari (Italie), résidant professionnellement au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2015 et ce pour une durée illimitée.

Dorénavant, le conseil de gérance est constitué de:

- M. Stefan Koch;
- M. Thomas Hartl; et
- M. Mattia Danese.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068328/19.

(150077843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.753.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 mai 2015

L'associé unique de MSEOF Holding S.à r.l. (la "Société") a décidé de reconnaître la démission de M. Ian McMahon comme gérant de la Société avec effet au 22 avril 2015; de nommer M. Mattia Danese, né le 20 octobre 1975 à Bari (Italie), résidant professionnellement au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mai 2015 et ce pour une durée illimitée.

Dorénavant, le conseil de gérance est constitué de:

- M. Stefan Koch;
- M. Thomas Hartl; et
- M. Mattia Danese.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2015.

Référence de publication: 2015068329/19.

(150077842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Zep International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 193.854.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 mars 2015

1. Madame Karine ANSMANT a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 13 mars 2015.
2. Madame Mariana DE SA MORAIS CARNEIRO VERISSIMO DA CUNHA, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante avec effet au 13 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06.05.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZEP International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015068611/16.

(150077599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

MU Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.277.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068336/10.

(150077695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Multipatent I Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 98.518.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068337/9.

(150077948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Musys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5873 Alzingen, 2, rue Seitert.
R.C.S. Luxembourg B 150.540.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015068339/9.

(150078355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

S & M SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 5.637.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Gina Maria SIMOES GRILO, aide-senior, née à Ega/Condeixa-A-Nova (Portugal), le 26 avril 1968, demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

2.- João Manuel MARTINS CARDOSO, gérant d'entreprise, né à Anobra/Condeixa-A-Nova (Portugal), le 10 décembre 1966, demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: S & M SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale.

En outre, la société pourra exercer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à mille (1.000.-) euros, divisé en quarante (40) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Gina Maria SIMOES GRILLO, aide-senior, née à Ega/Condeixa-A-Nova (Portugal), le 26 avril 1968, demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon, vingt parts	20
2.- João Manuel MARTINS CARDOSO, gérant d'entreprise, né à Anobra/Condeixa-A-Nova (Portugal), le 10 décembre 1966, demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon, vingt parts	20
Total: quarante parts	40

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

João Manuel MARTINS CARDOSO, gérant d'entreprise, né à Anobra/Condeixa-a-Nova (Portugal), le 10 décembre 1966, demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

- 3) La société est engagée par la signature du gérant unique.
- 4) La durée de leurs fonctions est illimitée.
- 5) Le siège social est fixé à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le (s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 74,37

Signé: Simoes Grilo, Martins Cardoso et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12992. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Benning.

Référence de publication: 2015068446/80.

(150078484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Natixis Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.633.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015068349/10.

(150078696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Pleni DebtCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.755.

Les statuts coordonnés au 18 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015068390/11.

(150078246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.

Prince International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prince International S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant classe B

Référence de publication: 2015068391/12.

(150077620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2015.
